



Algues bleu-vert dans les plans d'eau : Le gouvernement du Québec dévoile la procédure adoptée pour la saison 2008

par [Névé Éditions](#) | Thématique: [Eau](#) | Rubrique: [Initiatives-Actions](#)

Le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs ainsi que le ministère de la Santé et des Services sociaux et Services Québec ont dévoilé conjointement la nouvelle procédure adoptée par le gouvernement à l'égard des épisodes de fleurs d'eau d'algues bleu-vert dans les plans d'eau du Québec pour la saison 2008.

Monsieur Léopold Gaudreau, sous-ministre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, a rappelé le maintien du rôle et des responsabilités des deux ministères impliqués dans cette stratégie. Il a également précisé que l'acquisition de connaissances, l'analyse des résultats obtenus au cours de la saison 2007 et les commentaires recueillis auprès de nombreux experts, entre autre lors de la tenue du Symposium sur les algues bleu-vert le 11 mars dernier, ont permis d'ajuster les niveaux d'intervention pour la saison 2008.

Dans ce sens, le docteur Alain Poirier, directeur national de santé publique, a mentionné que cette année lors d'éclosions d'algues bleu-vert, les avis de santé publique ne seront émis que lorsqu'il y a une restriction d'usage de l'eau (eau potable, activités aquatiques, plages). Toutefois, la population sera sensibilisée à respecter des recommandations générales comme la non-consommation de l'eau et l'interdiction de la pratique d'activités récréatives entraînant un contact direct et prolongé avec l'eau tout au cours de la saison 2008, et ce, pour l'ensemble des plans d'eau en présence d'une fleur d'eau à proximité. «Notre objectif demeure la protection de la santé des populations riveraines contre les effets toxiques des algues bleu-vert. À cet effet, les avis de santé publique émis cette année seront davantage ciblés en fonction des nouvelles connaissances acquises», a souligné le docteur Poirier.

L'information à la population est un axe primordial et tous les efforts sont déployés encore une fois cette année afin d'en faciliter la transmission. À cet effet, il importe de préciser que la section dédiée aux algues bleu-vert du Portail national d'information gouvernementale a été grandement bonifiée : la navigation est plus conviviale et il est beaucoup plus facile d'y trouver l'information recherchée. Pour obtenir toute information concernant le Plan d'intervention sur les algues bleu-vert 2007-2017 ou concernant le phénomène de prolifération des algues bleu-vert, la population est invitée à consulter le www.servicesquebec.gouv.qc.ca ou à téléphoner au 644-4545. Ce numéro est accessible dans toutes les régions du Québec, dans les indicatifs régionaux 418 et 514 ou, sans frais, en composant le 1 877 644-4545

Source : ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs

Les liens connexes

 [la dépêche sur Médiaterre](#)

modéré par
Forget_wE